

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : L'accord-cadre est passé pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) – 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU (coordonnateur) et les communes de Bischwiller, Haguenau et Ohlungen.

2. Objet de l'accord-cadre : Acquisition d'équipements audiovisuels (à destination des écoles, de salles de réunions, bâtiments..., équipements mobiles - ensemble vidéoprojecteur interactif (VPI), vidéoprojecteur non interactif, visualiseur, appareil photo numérique, écran de projection, webcam) - **accord-cadre à bons de commande**

Code nomenclature européenne : 32321200

Code NUTS : FRF11

3. Mode de passation de l'accord-cadre : accord-cadre de fournitures mono-attributaire à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2131-16, R. 2131-17, R. 2161-2 et suivants, L. 2125-1-1°, R. 2121-8, R. 2162-1 et suivants du Code de la Commande publique.

4. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.

5. Conditions particulières :

- . accord-cadre passé avec un seul opérateur économique,
- . l'accord-cadre est conclu sans montant minimum et sans montant maximum,
- . les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
- . délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
- . l'accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an ferme. Il sera ensuite tacitement reconductible trois (3) fois pour une année supplémentaire,
- . les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la collectivité concernée,
- . les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisables à la date d'anniversaire de l'accord-cadre,
- . les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
- . critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation,
- . l'accord-cadre est couvert par l'accord sur les marchés publics,
- . le numéro de dossier attribué à l'accord-cadre est le fourn-eqpmts.audio/2020.

6. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :

. ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,
. renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par les articles R. 2142-6 et 5 du Code de la Commande Publique et par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats à un marché public et rappelés par le règlement de la consultation.

7. Les retraits des dossiers de consultation et les dépôts des offres se font uniquement via la plateforme <http://alsacemarchespublics.eu>.

8. Date limite de remise des offres : vendredi 10 juillet 2020 à 12 heures.

9. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

10. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

11. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Mme Claudia GANTZER
Service de la Commande Publique
03.88.90.67.89
claudia.gantzer@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :

M. Yannick ECKERT
Direction Aménagement Numérique et
Systèmes d'Information
03.88.90.68.86
yannick.eckert@agglo-haguenau.fr

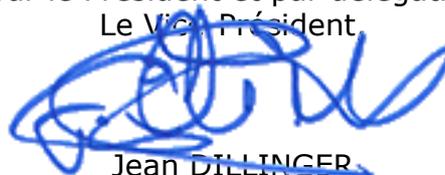
et/ou

M. Mehdi WEHRLE
03.88.63.44.44
mehdi.wehrle@agglo-haguenau.fr

12. Date d'envoi de l'avis à la publication et au J.O.U.E. : lundi 8 juin 2020

Signature numérique de Jean DILLINGER
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Jean DILLINGER